



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2007/4  
28 novembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Soixante-neuvième session  
Genève, 6-8 février 2007  
Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES**

Coopération avec le Comité du commerce

Domaines et activités d'intérêt commun pour le Comité du  
commerce et le Comité des transports intérieurs

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Dans le «Plan de travail pour la réforme de la CEE», on peut lire que le Comité des transports intérieurs «renforcera ses activités dans les domaines du franchissement des frontières et de la facilitation du commerce, en collaboration avec le Comité du commerce» (E/ECE/1434/Rev.1, par. 35). Le présent document contient des exemples des domaines d'intérêt commun pour les deux organes, l'objectif étant d'aider le Comité des transports intérieurs à définir les domaines dans lesquels il souhaiterait explorer des possibilités de renforcer la coopération avec le Comité du commerce.

2. Le Comité du commerce a trois organes subsidiaires, dont deux exécutent des activités qui peuvent présenter un intérêt pour le Comité des transports intérieurs. Ces deux organes sont le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU) et le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6). On trouvera ci-après une brève présentation de leurs activités dans le domaine des transports, notamment celles dans le cadre desquelles une coopération avec le Comité des transports et ses organes subsidiaires est possible.

## II. CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LA FACILITATION DU COMMERCE ET LES TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES (CEFACT/ONU)

3. Le CEFACT/ONU s'emploie essentiellement à faciliter les transactions nationales et internationales grâce à la simplification et à l'harmonisation des procédures et des flux d'information sur l'ensemble de la chaîne des transactions commerciales, depuis le stade initial de la commande des marchandises jusqu'à la livraison finale aux clients. Les principaux résultats concrets attendus sont les suivants: Recommandations relatives à la facilitation du commerce, Normes relatives aux transactions électroniques et Spécifications techniques.

4. Plus de 30 recommandations<sup>1</sup>, normes et outils relatifs à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques (souvent collectivement appelés «les instruments») sont actuellement proposés par le CEFACT/ONU dans le but d'aider à la simplification et à l'harmonisation des procédures concernant les transactions commerciales et les flux d'information. On peut notamment citer:

a) La Formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux, qui est la norme internationale relative à la présentation et au contenu des documents commerciaux internationaux;

b) EDIFACT/ONU, qui est la seule norme internationalement reconnue pour l'échange de données commerciales informatisé;

c) Une série de recommandations visant à normaliser les données échangées dans les transactions commerciales, y compris plusieurs codes qui font l'objet d'un usage généralisé dans le secteur des transports<sup>2</sup>;

d) Les recommandations et les directives relatives à l'ouverture du dialogue entre les administrations et les entreprises sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce;

e) Les recommandations et les directives relatives à la création d'un «guichet unique» pour le dédouanement des exportations et des importations;

f) Un projet d'ensemble de documents commerciaux normalisés (documents commerciaux électroniques des Nations Unies – UNeDocs), norme qui, une fois mise au point, permettra aux utilisateurs de passer du mode d'échange d'informations sur support papier qui est actuellement utilisé dans le commerce à un mode d'échange sans papier.

---

<sup>1</sup> [http://www.unece.org/cefact/recommendations/rec\\_index.htm](http://www.unece.org/cefact/recommendations/rec_index.htm).

<sup>2</sup> Par exemple le Code dit «LOCODE-ONU», qui définit un code unique internationalement reconnu pour les ports, aéroports, dépôts intérieurs de dédouanement, etc. Les autres codes CEFACT/ONU fréquemment employés dans le domaine des transports sont notamment les suivants: codes des modes de transport, codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international et codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage.

5. L'élaboration concrète des recommandations spécifiques relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques s'est faite au sein du «Forum» du CEFAC/ONU, qui compte cinq groupes travaillant sur différents aspects des normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques: Groupe des technologies appliquées (ATG), Groupe de gestion du contenu de l'information (ICG), Groupe juridique (LG), Groupe des procédés commerciaux internationaux (TBG) et Groupes des techniques et méthodologies (TMG). Ces cinq groupes comptent eux-mêmes une trentaine de sous-groupes, qui permettent aux représentants d'États membres et au secteur privé de se rencontrer régulièrement pour actualiser les recommandations et élaborer de nouveaux outils, instruments et solutions pour la facilitation du commerce et les normes relatives aux transactions électroniques.

### III. ORIENTATION ACTUELLE DES TRAVAUX DU CEFAC/ONU CONCERNANT LES TRANSPORTS ET DOMAINES DE COOPÉRATION POSSIBLES

6. Dans le domaine des normes relatives aux transactions électroniques, le CEFAC/ONU encourage une approche neutre sur les plans de la technologie et de la mise en œuvre. Il a élaboré une série d'outils et d'instruments pour les transactions électroniques tels que EDIFACT/ONU et, plus récemment, les spécifications techniques concernant le langage de balisage extensible pour les transactions électroniques (ebXML), ainsi que des projets de spécifications relatives aux prescriptions commerciales.

7. Les spécifications relatives aux prescriptions commerciales ci-après ont été approuvées:

- |    |                      |  |
|----|----------------------|--|
| a) | TRADE/CEFACT/2005/20 | Spécification relative aux prescriptions commerciales concernant la facture interindustrie   |
| b) | TRADE/CEFACT/2005/21 | Spécification pour les avis de paiement industriels croisés  |
| c) | TRADE/CEFACT/2005/22 | Spécification pour la chaîne d'approvisionnement électronique de BoostAero   |
| d) | TRADE/CEFACT/2005/24 | Spécification pour les appels d'offres électroniques   |
| e) | TRADE/CEFACT/2005/36 | Business Requirement Specification for Sanitary and Phytosanitary e-Certificate (anglais seulement) (Spécification pour la certification sanitaire et phytosanitaire électronique) |
| f) | TRADE/CEFACT/2006/13 | Technical Specification for XML Naming and Design Rules (anglais seulement) (Spécification technique pour les règles de désignation et de conception des messages XML).            |

8. Les spécifications ci-après sont en cours d'élaboration:

- a) Spécification relative aux prescriptions commerciales concernant les commandes industrielles croisées;

b) Spécification relative aux prescriptions commerciales concernant les fiches de données sur la sécurité des substances;

c) Spécification relative aux prescriptions commerciales concernant la facturation dans l'industrie sidérurgique.

9. Le Groupe des procédés commerciaux internationaux (TBG) du CEFACT/ONU mène des travaux dans un large éventail de domaines<sup>3</sup>, dont ceux des processus et des questions concernant les transports et les douanes. On trouvera ci-après une présentation des activités menées par cinq de ses groupes de travail et pouvant intéresser le Comité des transports intérieurs:

A. TBG1 – Chaîne d'approvisionnement et achats électroniques

10. Le TBG1 travaille actuellement à l'élaboration des documents du système de cartographie des spécifications des exigences pour la facturation industrielle croisée, les avis de paiement industriels croisés, les commandes industrielles croisées et la fiche technique de sécurité des substances (utilisée dans le cadre du transport des marchandises dangereuses), ainsi que sur les éléments de base liés au commerce. L'objectif visé est d'être en mesure de publier dès l'année prochaine les spécifications XML (langage de balisage extensible) pour le commerce international en tant que normes commerciales électroniques.

11. Un projet commun TBG1-TBG6 sur la gestion et l'échange de catalogues électroniques est venu couronner la modélisation des procédés commerciaux. Le processus visant à approuver cette activité en tant que spécification CEFACT/ONU du catalogue électronique a déjà commencé.

12. Le TBG1 travaille actuellement à la modélisation des procédés commerciaux du cycle de programmation et de livraison de la chaîne d'approvisionnement.

13. Le TBG1 a également lancé un nouveau projet de recherche en marketing. L'adoption des normes de commerce électronique définies par le TBG1 et portant sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur les achats simplifiera le commerce international non seulement pour les grandes entreprises, mais également pour les petites et moyennes entreprises à la recherche d'un échange d'informations et de solutions intégrées. Sur le plan horizontal, le groupe coopère avec d'autres groupes de travail du TBG, notamment le TBG3 (transport et logistique), le TBG5 (finances), le TBG6 (architecture et construction), le TBG18 (agriculture) et le TBG14 (analyse des procédés commerciaux).

B. TBG2 – Documents électroniques

14. Le projet de documents commerciaux électroniques des Nations Unies (UNeDocs)<sup>4</sup>, qui relève du TBG2, est une norme destinée à permettre de passer, dans le cadre du commerce international, de l'actuel mode d'échange d'informations sur support papier à un mode d'échange sans papier. L'adoption de la norme UNeDocs simplifiera le commerce international

---

<sup>3</sup> [http://www.disa.org/cefact-groups/tbg/docs/Project/TBG%20projets\\_xls](http://www.disa.org/cefact-groups/tbg/docs/Project/TBG%20projets_xls).

<sup>4</sup> <http://www.unedocs.org>.

pour les opérateurs économiques et les administrations nationales qui doivent utiliser aussi bien le système sur papier que le système électronique. Les spécifications des documents UNeDocs intègrent les normes des Nations Unies largement utilisées pour la simplification des documents commerciaux et du commerce transfrontière<sup>5</sup>, notamment les normes pour l'échange de données informatisé<sup>6</sup>, les normes connexes XML les plus récentes<sup>7</sup> et les technologies Web.

Les documents UNeDocs sont conçus pour être utilisés avec des logiciels à faible coût et qui peuvent servir d'interface pour permettre à l'utilisateur de se connecter à des services Web à valeur ajoutée.

### C. TBG3 – Transport et logistique

15. Le TBG3 travaille sur la mobilisation des procédés commerciaux relatifs au transport et sur les éléments de base pour les transports (on entend par éléments de base les définitions des principaux éléments de données, tels que «nom» ou «date», qui font l'objet d'un échange électronique). Ces travaux en cours portent notamment sur la modélisation des procédés commerciaux relatifs au transport et la définition des structures des messages XML.

De nouveaux facteurs sont actuellement étudiés pour entreprendre éventuellement des activités dans des domaines tels que la sécurité du fret et les chaînes d'approvisionnement. Le TBG3 a également lancé un nouveau projet sur l'interopérabilité du transport ferroviaire et le codage.

16. Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle norme ISO (ISO 24553), le TBG3 travaille en étroite collaboration avec l'équipe de projet de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) chargée de la modélisation des données. Elle collabore également avec la Commission technique 204 de l'ISO pour les systèmes de transport intelligents (TC204) dans les domaines des normes relatives aux données et des messages applicables au fret intermodal (transport sensible, camionnage-aérien-camionnage), ainsi que de la géolocalisation. Sur le plan horizontal, le groupe collabore avec d'autres groupes de travail du TBG, notamment le TBG1 (chaîne d'approvisionnement et achats électroniques), le TBG2 (documents électroniques – UNedocs), le TBG4 (douanes), le TBG15 (procédés du commerce international), le TBG5 (finances) et le TBG14 (analyse des procédés commerciaux).

### D. TBG4 – Douanes

17. Le projet de ce groupe visant à normaliser et à réduire la quantité de données nécessaires pour satisfaire aux prescriptions douanières se fait en externe dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). À l'heure actuelle, l'équipe TBG4/OMD met au point la version 3 du modèle de données de l'OMD, qui prendra également en compte plusieurs des éléments de données que d'autres services gouvernementaux exigent pour les messages électroniques utilisés dans le cadre des échanges transfrontières de biens ou de services. Par ailleurs, elle participe activement aux travaux de l'ISO/TC204. L'un des objectifs du groupe

---

<sup>5</sup> Formule-cadre des Nations Unies (Recommandation 1) et Répertoire de données commerciales (ISO 7372).

<sup>6</sup> EDIFACT/ONU (Recommandation 25).

<sup>7</sup> Éléments de base ebXML (ISO 15000-5).

est d'échanger des informations et de faire mieux connaître le modèle de données douanières de l'OMD, la référence unique de l'envoi (RUE) et les directives intégrées pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement (ISCM), ainsi que le cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce international. Ces activités seront menées à bien à l'intention, notamment, des 21 autres groupes de travail relevant du TBG, en particulier ceux qui s'occupent du commerce, des transports, de la gestion de l'environnement, ainsi que l'équipe de projet sur la certification électronique. L'équipe TBG4/OMD entretient des relations avec environ 45 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales sur des questions juridiques et non juridiques.

#### E. TBG15 – Procédures du commerce international

18. Le TBG15 a élaboré une recommandation et des directives sur la création d'un guichet unique pour le dédouanement des exportations et des importations, et a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités sur la mise en place de ce guichet unique. En 2006, un colloque sur les normes relatives au guichet unique et l'interopérabilité a débouché sur une proposition visant à créer un groupe spécial de parties prenantes pour aider les opérateurs économiques utilisant le guichet unique à simplifier et à harmoniser l'échange de données transfrontières et à assurer l'interopérabilité pour l'ensemble des transactions commerciales.

19. Eu égard à ses travaux relatifs à la Convention sur l'harmonisation des contrôles aux frontières, le Comité des transports intérieurs pourrait trouver un intérêt particulier dans les activités suivantes du TBG15:

a) Mettre au point, en étroite collaboration avec l'OMD et le Groupe de parties prenantes sur le guichet unique, un modèle de données international intégré, fondé sur les normes internationales en vigueur et tenant compte des prescriptions applicables à l'échange de données sur toute l'étendue de la chaîne d'approvisionnement mondiale (modèle transfrontière de données de référence);

b) Mettre au point une méthodologie pour l'harmonisation des données aux niveaux national, régional et international;

c) Actualiser la recommandation n° 11 sur les aspects documentaires du transport international des marchandises dangereuses, sur la base des recommandations formulées par le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (organe relevant du Conseil économique et social de l'ONU) et des instruments juridiques sous la responsabilité du Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses, organe subsidiaire du Comité des transports intérieurs. La mise au point définitive de la version actualisée est aujourd'hui presque terminée, grâce à l'excellente collaboration entre ce groupe et la Division des transports du secrétariat de la CEE.

#### IV. AUTRES INITIATIVES

##### A. Corridors de transit

20. Le Conseiller régional de la CEE apporte son concours et participe aux initiatives ayant trait à la facilitation du commerce et des transports. Un projet de renforcement des capacités pour

les pays en transition d'Asie centrale et du Caucase, portant sur la gestion intégrée des flux d'informations sur le commerce dans les pays TRACECA (corridor de transport Europe-Caucase-Asie), a été proposé pour financement par le Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet est le résultat d'un atelier sur les corridors de transit et la gestion intégrée des flux d'informations dans le sud du Caucase, organisé conjointement avec la Banque mondiale à Tbilissi en mai 2004.

21. À l'occasion de nombreux séminaires (séminaire organisé dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités et en collaboration avec la République tchèque en Mongolie en novembre, séminaire organisé en collaboration avec Transparency International en Arménie en décembre 2005 et séminaire à l'intention des négociateurs de l'OMC venant des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, à Chisinau les 12 et 13 juin 2006, notamment), le Conseiller régional de la CEE sur le commerce a activement assuré la promotion de l'ensemble des instruments de la CEE concernant la facilitation des transports et des échanges, notamment la Convention TIR et la Convention sur l'harmonisation. La Division du commerce de la CEE a également contribué au séminaire sur la facilitation du commerce et des transports organisé à Tbilissi en mai 2006 par les Divisions des transports de la CEE et de la CESAP dans le cadre de leur projet financé au titre de la quatrième tranche du Compte de l'ONU pour le développement.

#### B. Technologie de modélisation pour le projet e-TIR

22. La méthode de modélisation du CEFAC-ONU (UMM) est conçue pour prendre en compte les prescriptions commerciales et modéliser les processus de collaboration commerciale considérés du point de vue des entreprises, sur le plan formel et sur le plan technique. La version N90 de la méthode est actuellement utilisée par la Division des transports dans le cadre du projet e-TIR. Une coopération plus poussée entre le CEFAC-ONU et la Division des transports peut être envisagée dans le domaine de l'informatisation des carnets TIR et du projet e-TIR.

#### C. Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce (GFP)

23. La CEE continue d'appuyer et de piloter le GFP, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI, l'OMD, l'OMC, etc. Ce partenariat a pour but de rassembler l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient nationales ou internationales, qu'elles appartiennent au secteur public ou au secteur privé. Les membres coopèrent sous la forme de réunions régulières et de la tenue commune d'un portail sur le Web, conçu comme source unique d'information et de ressources sur la facilitation du commerce à l'échelle mondiale (y compris des informations sur les transports qui sont fournies par la Division des transports de la CEE). L'adresse Internet est la suivante: <http://www.gfptt.org>.

#### V. LE GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION (WP.6)

24. Le Groupe de travail WP.6 de la CEE appuie les efforts que les pays et les organisations régionales déploient pour rapprocher les normes internationales et harmoniser les réglementations connexes. Il a récemment mis au point un «modèle international pour une harmonisation technique» (recommandation «L» de la CEE). Ce «modèle international» consiste en un ensemble de mécanismes facultatifs et de principes visant à mettre en œuvre de bonnes

pratiques de réglementation, qui ont été élaborés pour aider les pays qui souhaitent aligner leur système de réglementation dans des secteurs spécifiques ou des classes de produits. Le principe de base de ce «modèle international» est que le contenu technique de la réglementation devrait être déterminé en fonction d'objectifs généraux (prise en compte des problèmes de sécurité, d'environnement et autres préoccupations des administrations) et devrait renvoyer à des normes internationales pour des prescriptions techniques plus détaillées concernant les performances.

25. En s'appuyant sur ce «modèle», le WP.6 a lancé un certain nombre de projets sectoriels (produits de télécommunication et engins de terrassement) et de produits régionaux (dans la CEI et les Balkans) qui sont destinés à mettre en place un cadre réglementaire uniforme pour certains produits ou classes de produits, là où les pays en ressentent le besoin.

26. Le Comité des transports intérieurs souhaitera peut-être examiner la question de savoir s'il existe des domaines se rapportant à la réglementation des transports où il souhaiterait entreprendre un projet d'harmonisation basé sur le modèle international pour l'harmonisation technique du WP.6.

27. Pour obtenir des informations complémentaires, consulter le site du Comité du commerce à l'adresse <http://www.unece.org/trade> et, pour poser des questions plus précises, écrire à l'adresse [trade@unece.org](mailto:trade@unece.org).

-----